Allaman

RAPPORT DE LA
COMMISSION DES FINANCES
AU CONSEIL GÉNÉRAL

Préavis 3/2022
Demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman

Mme la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Daniel Jaquet, président, Sandrine Nappez, membre, Michel Gfeller, membre, ainsi que Marcela Martin et François Theintz, suppléants, s'est réunie le 17, le 23 et le 30 mai 2022 dans le cadre de son mandat afin de préparer ce rapport.

Nous avons rencontré Mr Hassler et Mr Compondu le 17 mai dernier, qui, lors de cette séance, nous ont exposé le préavis en détail et répondu aux nombreuses questions que nous leur avons soumis.

La situation est compliquée, car beaucoup d'acteurs rentrent en jeu à savoir les CFF, la commune d'Allaman, des propriétaires privés ainsi que des entreprises commerciales. Les CFF ont eux aussi des projets pour la gare d'Allaman, mais d'après ce que nous avons pu comprendre, il est impossible, à l'heure actuelle, d'en connaître la substance.

La COFIN s'est spécifiquement penchée sur la problématique du financement de ce préavis. Nous nous longuement questionnés sur l'aspect financier de cette phase d'étude préliminaire et nous estimons que la municipalité aurait du explorer d'autres pistes pour assurer son financement.

La gare d'Allaman se situe certes sur le territoire de la commune, mais ces infrastructures sont majoritairement utilisées par tout un bassin versant de population qui se compose de tous les habitants et entreprises d'autres communes avoisinantes.

SN
MG DS

Il faut bien se rappeler ici qu'il s'agit d'une étude préliminaire qui débouchera tôt ou tard sur la nécessité de faire une étude complémentaire, et / ou un projet qui impliqueront d'autre coûts.

Il nous paraît donc crucial de définir maintenant la gouvernance financière que nous souhaitons donner à ce projet qui risque de nous occuper encore pendant plusieurs années en plusieurs phases successives et qui va engendrer d'autre coûts pour notre commune.

Il aurait donc été intéressant d'investiguer les approches suivantes :

- **Littoral parc**

Littoral Parc est une association de 4 communes (Allaman, Aubonne, Etoy et ST-Prex qui font partie du plan cantonnal Littoral Parc et qui est financée par les communes et les entreprises qui sont implantées dans la zone.

La commune d'Allaman aurait pu demander à cette association Littoral Parc de participer au financement de cette étude préliminaire. Nous faisons partie de cette association et d'autres projets touchant à la mobilité dans des communes membres ont été financés par ce biais. Pourquoi ne pas avoir fait porter et financer cette pré-étude ce projet par cette association ?

- **Communes du bassin versant**

Proposer une participation à toutes les communes du bassin versant qui, selon l'ARCAM, représente actuellement plus de 19'000[1] personnes pour la région. Il aurait été intéressant d'approcher ces communes et de proposer un financement au pro-rata des populations représentées. De ce fait la structure financière aurait été mise en place et pourrait être réutilisée pour les phases ultérieures du projet.

Cette approche pourrait etre calquée sur celle utilisée pour le SIDERE ou le projet de STEP intercommunale par exemple.

Pour mémoire, Allaman, Féchy, Bougy-Villars, Etoy et Perroy s'étaient déjà organisées pour un projet de parc à vélo et avaient validé une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants et la distance à parcourir.

- **Clé de répartition Allaman – Aubonne**

Si le projet ne devait être porté uniquement par les communes d'Aubonne et d'Allaman, la clé de répartition 50-50 proposée par ce préavis ne nous paraît pas juste. Sans parler de la capacité financière brute de ces 2 communes, si nous comparons les populations concernées, à savoir 430 pour Allaman et 3'781 pour Aubonne[2], nous devrions avoir une clé de répartition comme suit : Allaman 10.2 %, Aubonne 89.8 %

Sans même prendre en compte la subvention de la DGMR, cette étude préliminaire devrait coûter à notre commune CHF 18'360 au pro-rata.

La COFIN estime que le fait de se pencher sur la problématique de l'interface de la gare d'Allaman est une bonne chose, au vu de la situation actuelle qui est quelque peu chaotique. Il manque en effet des places de stationnement autant pour les vélos que pour les voitures, la circulation des bus est difficile, ce qui peut rendre les abords de la gare dangereux et désorganisé pour les utilisateurs.

Par contre La COFIN estime que le financement de ce préavis ne justifie pas d'être porté uniquement par 2 communes qui plus est avec un ratio de population de 1 à 10. Nous recommandons donc à la municipalité de revoir la partie financement de ce préavis et de le soumettre ultérieurement.

Au vu des points énoncés ci-dessus, la COFIN recommande donc au Conseil Général de refuser le préavis portant sur la demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman

Daniel Jaquet

Sandrine Nappez

Michel Gfeller

Sources :

1 : ARCAM Rapport d'étude « Concept régional de stationnement P+R dans le district de Morges » Juin 2017

2 : Statistiques Vaud «Population résidente permanente des communes, Vaud, 1950, 1980, 2021»